L'Hebolo Syndical Cegt-banque-assurance.fr N° 34 - 11 décembre 2015



EDITO

Les violences contre les femmes nous concernent toutes et tous. Elles ont lieu dans tous les milieux sociaux, dans tous les territoires, dans tous les pays. Les chiffres connus sur les réalités des violences subies par les femmes attestent que nous sommes face à un phénomène social qui a des conséquences sur la société et sur la vie au travail. C'est aussi un système qui trouve son ancrage dans l'ensemble des inégalités des rapports sociaux de sexe allant des inégalités professionnelles (temps partiels, écarts salariales...) à une vision dévalorisante du corps des femmes jusqu'à la prostitution. Les conséquences de ces violences sont accrues dans un contexte économique et social dégradé où il est très difficile de trouver du travail, une formation, ou de se loger, et où les politiques d'austérité fragilisent les services publics. Faisons de nos lieux de travail des lieux sans violence, des lieux de transformation sociale.

Agir au travail, c'est possible et nécessaire

La violence n'est pas une fatalité

Construire une société égalitaire, non violente et non sexiste est possible dès à présent! Pour cela il faut agir dans les lieux de travail et dans la société. Les chiffres sont révélateurs. 5% des viols et 25% des agressions sexuelles ont lieu sur les lieux de travail; 1 femme sur 5 aurait été victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle; 95% des victimes de violences sexistes et sexuelles ont perdu leur emploi par licenciement ou démission; 80% des femmes salariées considèrent que dans le travail, les femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes. Dans la vie, une femme meurt tous les 2 à 3 jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint; toutes les 7 minutes, une femme est violée en France.

Lutter contre les violences et avancer vers l'égalité

La Cgt a des propositions. Il faut imposer le thème des violences sexistes et sexuelles dans les négociations d'entreprise, introduire dans tous les règlements intérieurs une définition du sexisme. Mettre en place des campagnes de prévention contre les violences sexistes et sexuelles au travail : sensibiliser les personnels des services RH aux enjeux de l'égalité et à la lutte contre les violences, mettre en place des environnements non-sexiste au travail, relayer les campagnes nationales de prévention et de lutte contre les violences conjugales, faire des enquêtes internes pour mesurer et mieux connaître la réalité des violences sur les lieux de travail (rôle du CHSCT,DP)...Il convient aussi de protéger et accompagner les salariées victimes de violences conjugales, de mettre en place un dispositif d'accueil pour écouter et orienter, permettre le maintien dans l'emploi et la mise hors danger par toute mesure convenant: mutation, changement de poste, réduction ou réorganisation du travail, possibilité de démissionner sans préavis ou de suspendre leur contrat de travail en bénéficiant des allocations chômage, éviction du conjoint ou ex-conjoint violent s'il travaille sur le même lieu que la victime. Garantir à toutes l'accès à des vestiaires et à des sanitaires protégeant l'intimité sur le lieu de travail. Pour les salarié-es des TPE, faire des futures CPRI (commissions paritaires régionales interprofessionnelles) des lieux d'impulsion de campagnes d'information et de prévention

sur les violences. Faciliter l'accès au logement et à l'emploi pour les femmes victimes de violences, créer et renforcer les centres d'hébergement et d'accueil dédiés et gérés par des associations spécialisées. Renforcer les lieux d'accueil dans les commissariats et la formation des personnels, renforcer les moyens des associations. Développer une éducation non sexiste et pour le respect filles/garçons. Instaurer une norme internationale contre les violences sexistes et sexuelles, au niveau de l'Organisation internationale du travail.

Il faut agir maintenant

La Cgt a obtenu, en juin dernier, l'introduction dans le code du travail de la notion d'agissements sexistes. Il faut maintenant que ces dispositions se traduisent par un plan d'ensemble sur les lieux de travail, pour ouvrir la parole, prévenir les violences, protéger les victimes et sanctionner les auteurs. Alors que l'extrême droite et l'intégrisme religieux combattent l'émancipation et la liberté des femmes, il y a urgence à faire de la question de la lutte contre les violences faites aux femmes une priorité. La violence n'est pas une fatalité et construire une société égalitaire, non violente et non sexiste est possible dès à présent! La Cgt porte cette question sur les lieux de travail et appelle le patronat et le gouvernement à prendre leurs responsabilités pour garantir le droit au travail des femmes.

Sommaire

Page 2

■ Fédération : Communiqué. Frais de tenue de compte, nouvelle offensive.

Page 3

■ Confédération : Société.

Terrorisme, nous ne céderons pas.

Pages 4 et 5

■ Confédération : RATP. Attentats. Retrouver le sens du service public.

Page 5

Société : CNAV. Retraités les chiffres.

Page 6

Confédération : Salaire socialisé. Privatisation Pôle emploi, confisquer le salaire socialisé.

Frais de tenue de compte

Nouvelle offensive contre les déposants

Contradiction entre un discours de façade orienté «client» et la politique tarifaire

Nous assistons actuellement à un mouvement de généralisation de la facturation des frais de tenue de compte. Après le Crédit Mutuel, début octobre (24 euros/an) c'est au tour de BNP Paribas, Société Générale et Caisse d'Epargne de s'engouffrer dans la brèche. Leurs clients ont été informés d'une entrée en vigueur de ces frais, à compter du I° janvier 2016 : 24 euros/an pour la Société Générale, 30 euros pour BNP Paribas, 15 euros pour la CE Île de France (liste non exhaustive). Au global ces frais pourraient rapporter plus d'un milliard d'euros aux banques, selon les

estimations réalisées par des associations de consommateurs.

Ces frais sont-ils justifiés ?

En période de crise, alors que la plupart des banques affichent des bénéfices insolents, la nécessité économique de ces nouveaux frais ne tient pas. A trop vouloir justifier, on ne justifie plus rien! Pour faire néanmoins passer la pilule, la banque de la rue d'Antin indique notamment à ses clients que «ces frais correspondent à la comptabilisation et à la sécurisation des opérations. C'est à dire la surveillance quotidienne des comptes et la protection des données personnelles.» Fautil comprendre que cela n'était pas le cas jusqu'à présent ? Qu'il n'y avait aucune sécurisation et protection des données ? Ne nous y trompons pas, il s'agit bien en réalité de frais additionnels sans le plaisir d'un service supplémentaire en contrepartie.

Dès lors, les clients ont la possibilité de se faire entendre. Ils ont deux mois, à compter de la notification par l'établissement, pour indiquer par lettre recommandée avec accusé de réception, qu'ils n'acceptent pas cette modification, sans assurance toutefois que leur demande soit entendue. L'article L 312-1-1 du code monétaire et financier dispose en effet que ' tout projet de modification de la convention de compte de dépôt est communiqué(...) au plus tard, deux mois avant la date d'application envisagée (...) L'établissement de crédit informe le client qu'il est réputé avoir accepté la modification s'il ne lui est pas notifié, avant la date d'entrée en vigueur proposée de cette modification, qu'il n'acceptait pas.»

Et les salariés

A priori nous pourrions penser que le personnel des banques n'est pas concerné. Pourtant force est de constater que cette novation tarifaire, au-delà du mécontentement des clients

La Fédération des Syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance Cgt savait le patronat bancaire débordant d'imagination, dès lors qu'il y a matière à trouver des leviers de rentabilité à court terme pour satisfaire l'appétit vorace du capital. Cela s'est fait au détriment des salariés, à grands renforts de réductions d'effectifs dans les réseaux. Alors que le marketing relationnel semble s'installer partout de manière durable dans les établissements teneurs de comptes, et à l'heure où l'on parle joliment de «centricité client» ou encore de «projet préférence client», les clients à qui l'on sert volontiers le café dans les agences, ne sont en réalité, pas plus épargnés que les salariés.

> qui va nécessairement ressurgir sur les salariés qui sont en première ligne et impacter leurs conditions de travail, est volontairement mise en œuvre pour favoriser des transferts massifs de la clientèle depuis les réseaux physiques des agences en direction de la banque en ligne qui ne facture pas pour l'instant de frais de tenue de compte. Une baisse du nombre de clients dans les réseaux pouvant ensuite justifier de nouvelles réductions d'effectifs et accentuer encore davantage le retrait des établissements bancaires de certains territoires et le renoncement tacite au financement de pans entiers de l'économie de notre hexagone.

Vers un nouveau modèle

Un autre aspect apparaît en filigrane. La gratuité de la tenue du compte était vécue par les clients comme une juste contrepartie à la non rémunération des dépôts à vue, sur lesquels les banques s'auto-indemnisent largement, au regard notamment de la ressource bon marché que ce matelas de dépôts représente face aux encours des crédits immobiliers. Le modèle bancaire actuel est fondé sur le principe de la subvention croisée. Les ménages français ont un taux d'équipement en produits et services bancaires supérieur à la moyenne européenne : la multi détention générait jusqu'à présent une rentabilité du client qui s'appréciait au niveau global de la relation, avec compensation entre les différents produits et services détenus. Avec le nouveau modèle bancaire vers lequel les établissements bancaires semblent vouloir s'orienter et converger, cela devrait conduire à mesurer la rentabilité produit par produit, avec tous les risques et toutes les conséquences que cela suppose pour le consommateur déposant. En matière de rentabilité et d'économies d'échelles, l'appât des banques est à présent sans limite.

Terrorisme

Nous ne céderons pas

Ceux qui ont fait subir à Paris et à Saint Denis un moment d'inhumanité absolue ne nous feront pas céder. Rien ne peut justifier ces assassinats. Chacune des victimes vit en nous parce que nous appartenons à la même humanité. Notre solidarité à leur égard et à l'égard de leurs familles est totale. Ce crime est immense mais nous refusons qu'il devienne un prétexte pour changer nos vies.

Nous ne sommes pas naïfs : nous savons que ces actes de terrorisme appellent des réponses à la mesure du danger qu'ils représentent. Comme nous savons que le rôle des forces de l'ordre et de la justice est essentiel pour protéger nos libertés.

Ceci ne justifie pas la direction prise par le président de la République et le gouvernement. C'est la démocratie qui ne fonctionne plus qu'en apparence quand le Parlement est appelé à délibérer d'un jour à l'autre sous la pression de l'émotion et les assauts de démagogie de responsables politiques qui cultivent la peur.

Depuis 1986, les lois accordant plus de pouvoirs aux forces de l'ordre, organisant une justice d'exception et restreignant nos libertés, au prétexte de lutter contre le terrorisme, s'empilent. L'adoption d'autres dispositifs législatifs, y compris d'ordre constitutionnel, exige de poser la question de leur efficacité et de l'atteinte supplémentaire aux libertés qu'ils constituent. Avant de modifier la loi et de conférer à l'Etat des pouvoirs accrus, il faut que celui-ci s'interroge sur ce qui n'a pas permis d'éviter une telle abomination.

Demain, à coup de mesures d'urgence devenues permanentes, nous serons tous surveillés et suspects et l'Etat tout-puissant et sans contrôle. Le processus engagé par le président de la République a la forme d'une réponse martiale, il a une réalité : la restriction de nos libertés sans nous assurer plus de sécurité.

Vouloir priver de leur nationalité jusqu'aux personnes nées en France, c'est délivrer une nouvelle fois le message d'une France divisée. Le silence du président de la République, lors de la réunion du Parlement, sur l'indispensable engagement de l'Etat en faveur de l'égalité des droits, de la justice sociale, contre toutes les discriminations et contre toutes les manifestations de racisme accroît dramatiquement le sentiment d'exclusion que vit toute une partie de notre peuple. Il donne ainsi un peu plus corps à la stigmatisation croissante qui s'exerce mettant en péril notre volonté de vivre ensemble.

Nous voulons que ces dramatiques événements soient, au contraire, l'occasion de construire un autre chemin

Voici repris ci-dessous un texte signé par AC!, ACDA, Acort, **Actit, AFD International, Amou**reux au ban public, Association pour la reconnaissance des droits et libertés aux femmes musulmanes – Nord, Cedetim, CGT, Cimade, CIPG, Cnafal, Collectif des musulmans de France, Collectif féministe pour l'égalité, CRLDHT, Droit au logement, Emmaüs International, Faldi, Fasti, Fédération nationale de la Libre pensée, Fiacat, FIDH, FSU, FTCR, Genepi, Gisti, Mamans toutes égales, Mrap, Organisation de femmes égalité, Osez le féminisme !, Planning familial, Respaix conscience musulmane, SNJ-CGT, SNPES-PJJ/FSU, Solidaires, Survie, Syndicat des avocats de France, UTIT.

que celui qui nous est proposé. Un chemin qui refuse de désigner des boucs émissaires et qui refuse que la France soit en guerre contre elle-même. Un chemin qui donne à la paix et à l'égalité des droits toute sa place et qui s'engage en faveur d'une France solidaire, ouverte à l'autre, accueillante, libre et fraternelle.

Nous ne céderons pas à la peur dans laquelle veulent nous faire vivre ceux et celles qui font de la mort leur raison de vivre. Nous ne céderons pas à ceux et celles qui nous promettent une société aux libertés et à la fraternité limitées.

Nous appelons les femmes et les hommes de ce pays à rester solidaires et à lutter contre toute forme de racisme. Nous appelons aussi à la défense des libertés car nous ferons prévaloir en toutes circonstances notre liberté d'expression, de manifestation et de réunion. Nos organisations construiront partout en France ces lieux qui nous permettront de débattre et nous exercerons une vigilance permanente afin que nos libertés soient préservées et que nul ne soit victime de discriminations.

construire.ensemble arobase laposte.net

Attentats

Retrouver le sens du service public

La CGT-RATP réaffirme ses exigences à travailler à l'unité des salariés

Ils y ont des intérêts convergents par-delà leurs différences de qualification, mais aussi d'origine, de croyance, etc... Nous réaffirmons la modernité de la laïcité comme outils pour « vivre et travailler ensemble », c'est une des conditions qui garantit notamment la liberté de culte, d'où la nécessité de la défendre, elle n'est en rien une restriction des croyances ou des philosophies mais, au contraire, la condition sine qua none garantissant la liberté de chacun. La RATP, entreprise nationale publique de service public et premier employeur d'Île de France, est traversée, au travers les salariés qui la composent, des problématiques des territoires sur lesquels elle rayonne. Les agents de la RATP sont à l'image de la sociologie des populations pour qui ils œuvrent chaque jour et cela est une bonne chose. Ils vivent en très grande majorité en Île de France et sont, de fait, traversés par les mêmes problématiques que tout francilien.

Crise sociale et identitaire

La CGT-RATP dénonce, de la manière la plus ferme qui soit, les affirmations qu'il y aurait, à la RATP, un terreau fertile de radicalisme religieux, voire dans l'actualité qui nous traverse, une surreprésentation des personnes fichées « S ». Nous rappelons que ce type d'informations est d'ordre confidentiel au niveau des services de l'Etat et n'est en aucun cas communiqué aux directions d'entreprises ou aux organisations syndicales, c'est là une chose normale dans un état de droit! La montée de l'extrémisme dit « religieux » dans un certain nombre de villes et de nos quartiers populaires est une des conséquences de la crise sociale et identitaire que subissent les populations qui les composent. C'est là une des conséquences de l'abandon du terrain social par l'Etat depuis de nombreuses années, de son désengagement dans un certain nombre de territoires avec notamment l'abandon de services publics de proximité.

Laïcité et valeurs républicaines

Nous sommes confrontés, à la RATP, d'une part, à une remise en cause par certains individus ultra minoritaires de la laïcité avec la volonté de faire entrer petit à petit le fait religieux dans la sphère publique, notamment en essayant de faire plier les règles de fonctionnement du service public à des dogmes de nature religieuse. D'autre part, à des manifestations de négation des valeurs républicaines, en particulier de la première d'entre elles : l'égalité des

Depuis le début de l'année et à la suite des attentats qui ont touché la France, un grand nombre de médias abordent la question du fait religieux dans les entreprises et la montée du nombre de conflits sur la laïcité qui auraient, selon certaines études, doublé en un an dans la sphère professionnelle au niveau national. En ce moment même, une campagne médiatique de grande ampleur a lieu concernant une montée de cette problématique à la RATP et touchant aussi aux questions du communautarisme, qu'il soit religieux ou affinitaire. Cette campagne fait suite à la découverte qu'un des terroristes de l'attentat du Bataclan a occupé un emploi à la RATP durant quinze mois et a été alimentée par les propos d'un dirigeant de syndicat non représentatif à la RATP. La CGT-RATP, par ce communiqué, tient à préciser son analyse de la situation, de la réalité de notre entreprise publique et de son environnement et réaffirmer notre exigence d'un respect des principes de laïcité. Une telle expression n'est, pour nous, pas une première et c'est à huit reprises, depuis 2007, que nous nous sommes exprimés et sommes intervenus sur ces questions sensibles en refusant de s'inscrire dans toute forme de démagogie, de renoncement ou de négation de certains faits portant atteinte aux valeurs de la République, à la loi de 1905 et à la Constitution qui l'a inté-

droits, en particulier entre les femmes et les hommes. Il en est ainsi des comportements inadmissibles consistant pour des « justifications » d'ordre religieuses de refuser de serrer la main aux femmes voire de travailler avec elles...

grée depuis 1958 en son article 1.

Derrière ces épiphénomènes à l'entreprise mais néanmoins très

Suite page 5

Suite de la page 4

graves car touchant à des valeurs et des principes avec lesquels nous ne saurions transiger, il y a deux objectifs distincts mais qui s'alimentent l'un l'autre : Le projet de l'intégrisme islamique et le néofascisme. Les deux ont en commun la théorie du « choc des civilisations » : une conception de la société ultra-rétrograde et raciste, la haine des valeurs républicaines, du progrès social et des organisations qui l'incarnent... Tout en cherchant l'un et l'autre à s'approprier la colère née de la régression sociale que nous vivons. Les 45.000 agents de la RATP assurent quotidiennement le transport de plusieurs millions de voyageurs, et ce, en toute sécurité, malgré les nombreuses difficultés auxquelles ils sont confrontés du fait d'une politique d'entreprise qui privilégie les gains de productivité au développement des missions du service public. En ce sens et à son niveau, la RATP a aussi sa part de responsabilité dans la montée des tensions communautaristes de quelques natures qu'elles soient à l'entreprise. Ainsi et durant de trop nombreuses années, les agents d'encadrement ont été livrés à eux-mêmes face à des situations souvent compliquées et portant atteinte au respect strict des principes de laïcité. Il aura fallu attendre mai 2013 pour qu'enfin l'entreprise dote son encadrement d'un guide sur la « laïcité et neutralité dans l'entreprise ».

Il aurait fallu aller plus loin

Pour l'essentiel, les préconisations qu'il contient relèvent du bon sens et la CGT-RATP aurait souhaité aller plus loin dans les outils donnés à l'encadrement, notamment en termes de signalement, de soutien et d'accompagnement. La direction s'y est, à l'époque, refusée. La politique menée à la RATP, guidée par la recherche de gains de productivité, n'a de cesse d'isoler les salariés, de supprimer des postes et de détruire les collectifs de travail qui constituaient pourtant un creuset où cohabitaient harmonieusement les agents, quelles que soient leur culture et leurs origines. C'est aussi dans ce cadre que l'encadrement a de plus en plus d'agents sous sa responsabilité, ne permettant plus un suivi et un accompagnement individuel de chaque agent durant sa carrière.

Il faut replacer les valeurs du Service public au cœur de la gestion de l'entreprise, et ce, dans les domaines du recrutement, de la formation professionnelle continue et de l'accompagnement des agents durant toute leur carrière.

Société Retraités

Les chiffres de la CNAV

a France comptait fin septembre plus de 13,8 millions de retraités du régime général (anciens salariés du privé), la pension moyenne de base s'élevant à 1.066 euros par mois, selon les chiffres dévoilés vendredi par l'Assurance retraite. Sur les 13,82 millions de retraités du privé recensés par la Cnav (caisse nationale d'assurance vieillesse) au 30 septembre 2015, la grande majorité (11 millions) perçoit des pensions de droit direct, c'est-à-dire en échange de leurs années cotisées.

En moyenne, ces retraités touchent 664 euros par mois, que leur carrière soit complète ou non, avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires. Pour ceux qui profitent du taux plein (carrière complète), le montant mensuel de la pension atteint en moyenne 1.066 euros.

C'est seulement en retrouvant le sens du service public et en faisant respecter strictement la laïcité que la RATP apportera une réponse à la fois pertinente, légitime et efficace à ces questions sensibles dans son périmètre. C'est la crise sociale renforcée par les politiques d'austérité qui ont conduit à la montée des égoïsmes nationaux et des tensions identitaires partout en Europe. C'est par le développement social et en replaçant l'humain au centre des préoccupations et des politiques publiques que la haine, l'ignorance et la bêtise seront vaincues. La CGT-RATP continuera de combattre avec acharnement toutes formes de discrimination, de racisme, de xénophobie pour un monde juste et de paix!

Privatisation de Pôle Emploi Confisquer le salaire socialisé

Pourquoi l'ANPE et les Assedic ont-ils fusionné en 2008 ? En 2008, l'Etat, dirigé par Nicolas Sarkozy, veut prendre le contrôle de l'indemnisation qui représente : plus de 30 milliards d'euros de recettes, sur lesquelles le gouvernement et le Medef lorgnent depuis la fin des années 90. La finalité, le gouvernement détourner le salaire socialisé.

L'indemnisation, c'est le salaire socialisé

La part de notre salaire que nous acceptons de mettre tous les mois dans le pot commun pour que tous les travailleurs de ce pays, ainsi que leur famille puissent sereinement se soigner, avoir des enfants, perdre leur emploi ou devenir vieux. C'est la protection sociale dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle a servi d'amortisseur pendant la crise de 2008. L'Etat cherche à en prendre le contrôle, en partie pour combler des trous dans son budget mais surtout pour faire cadeau d'une part toujours croissante de notre salaire socialisé à « ses amis » du Medef, en premier lieu les mutuelles privées. Pour « baisser le coût du travail » en langage étatico-patronal. Une baisse des recettes qu'il faut traduire en baisse de dépenses pour rétablir l'équilibre budgétaire. En 2014, le Medef a obtenu du gouvernement Valls une très importante baisse des cotisations sociales, grâce au passage en force au Parlement d'une suppression totale du salaire socialisé sur les salaires payés au Smic (Pacte de responsabilité adopté grâce au 49-3) et d'exonérations dégressives jusqu'à 2,5 Smic. Qui plus est, depuis la loi de fusion de 2008, l'Unedic est obligée de participer à hauteur de 64% au budget de Pôle-Emploi, ce qui portera son déficit cumulé à 20 milliards d'euros en 2016. Le Medef et le gouvernement s'attaquent donc maintenant, fort logiquement, aux dépenses. Pour que le budget de l'Unedic (l'association paritaire qui recouvre les cotisations et finance l'assurance chômage) revienne à l'équilibre, il faut imposer l'idée que les dépenses doivent obligatoirement baisser.

Une désorganisation orchestrée de l'activité

C'est pourquoi, le Medef impose, négociation après négociation Unedic, une vente à la découpe du service public de l'emploi. Parce qu'une activité sortie du « cœur de métier », est plus facile à supprimer. Après l'externalisation de la saisie des fiches de paye à Rennes, de la prise de contrôle des services informatiques par Cap Gémini, de l'accompagnement des licenciés économiques par Ingéus, c'est maintenant au tour de l'inscription des demandeurs d'emploi d'être privatisée. Cette technique d'externalisation et de moins-disant social a été largement éprouvée dans le privé. Des transnationales ont racheté des entreprises pour récupérer des technologies, des marques, de la trésorerie ou pour prendre des monopoles sur des marchés, dans le seul but d'augmenter leurs profits. Elles ont ensuite volontairement désorganisé la production pour provoquer des fermetures d'usines et des délocalisations. Aujourd'hui ces mêmes transnationales (Cap Gemini, Vinci, Tessi, Ingeus...) appliquent les mêmes méthodes au secteur public. Avec les mêmes conséquences.

Sortir de l'indemnisation une part croissante d'ayants-droits

Sous prétexte de dématérialisation, on supprime les agents de Pôle Emploi qui procédaient à l'inscription et à l'ouverture des

droits. En cas de problème, les chômeurs n'auront plus aucun accès à un conseiller qui puisse débloquer leur dossier. D'ici quelques mois, ce sont eux qui scanneront leurs attestations d'employeur et leurs fiches de paye sur des postes informatiques en libre accès dans le hall des Pôles Emploi. Comme à la Poste, le travail gratuit de l'usager remplacera le travail rémunéré des agents de Pôle Emploi et des salariés de ses sous-traitants. Le salaire socialisé, c'est l'indemnisation des chômeurs et le salaire des agents de Pôle Emploi. Que nous soyons en emploi ou hors emploi, nous devons nous réveiller de toute urgence et reprendre le contrôle de notre salaire socialisé. Les 54 000 salariés de Pôle Emploi dont les postes sont menacés sont payés avec nos cotisations. Si cet argent ne doit plus servir à financer des emplois d'un service public et de protection sociale, s'il est détourné pour externaliser des activités via des contrats commerciaux, ces contrats commerciaux doivent nous être soumis. Car non seulement il s'agit d'une attaque sur notre liberté, notre possibilité d'évoluer, de nous projeter dans l'avenir mais il s'agit aussi de faire porter aux chômeurs la responsabilité de la précarisation des conditions de travail des salariés de Pôle Emploi et de ceux de ses sous-traitants. Les conditions dans lesquelles sont saisies les feuilles de paye et les attestations d'employeurs par des sociétés sous-traitantes à Rennes, les plates-formes centralisées (en open-space et hors agence) de Pôle-Emploi, les objectifs démesurés et le paiement au résultat des salariés d'Ingeus, bref les conditions de travail de ceux qui exercent l'activité sous-traitée, nous concernent tous-tes. Et en particulier, si nous sommes chômeurs, puisque la qualité de notre indemnisation et de notre accompagnement en dépend.

Pas un centime de notre salaire socialisé pour les dividendes ou pour les banques

Les cotisations doivent intégralement servir à financer la réouverture immédiate des agences de proximité qui ont été fermées. Des effectifs suffisants doivent être mis en place pour tenir la promesse d'un accueil personnalisé des personnes inscrites à Pôle Emploi. L'arrêt des 2000 destructions d'emplois annoncées par Pôle Emploi. La ré-internalisation des activités sous-traitées, accompagnement des demandeurs d'emploi, inscription, constitue un impératif. Le maintien de l'ouverture des agences au public 35h par semaine, le maintien d'un accueil physique inconditionnel pour toutes les personnes qui pour une raison ou une autre ne sont pas à l'aise avec l'informatique sont autant d'urgences tout comme l'est la maîtrise du système d'information et la réglementation des échanges de données, pour que les données personnelles des chômeurs ne soient pas transmises à des administrations extérieures, à des sous-traitants ou à des offices de placement privés, sans leur accord express.